



**UNION INTERPARLEMENTAIRE**  
**BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES**

Deuxième Commission de l'Assemblée générale  
Point 51 de l'ordre du jour : technologies de l'information et de la  
communication pour le développement

Déclaration de l'Ambassadrice Anda Filip  
Observatrice permanente

Nations Unies  
New York, 5 novembre 2007

Monsieur le Président,

La révolution numérique est un bienfait extraordinaire pour le monde entier. C'est une révolution qui a été portée par la soif de liberté des hommes et des femmes du monde entier, par l'action d'individus et d'entreprises, par la volonté de prendre des risques, par la rapidité avec laquelle les nouvelles technologies voient le jour et trouvent des applications de plus en plus avancées et efficaces, en particulier chez les jeunes.

L'impact considérable de la révolution numérique soulève toute une série de questions auxquelles le monde politique, s'il veut compter dans le monde réel, doit répondre d'urgence : accès à l'internet et sa gouvernance, droits et obligations des internautes, et transparence institutionnelle. En d'autres termes, il faut que la société de l'information, et en particulier l'internet, puissent s'épanouir sous la bannière de la démocratie.

L'UIP est convaincue que pour atteindre les objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), une réflexion plus poussée sur le rôle des parlements dans la société de l'information est à la fois nécessaire et opportune. L'UIP, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et avec l'aide d'un certain nombre de parlements particulièrement actifs, a donc lancé en 2006 un nouveau projet mondial connu sous le nom de Centre mondial des TIC au Parlement.

Le Centre mondial des TIC au Parlement constitue un exemple innovant de partenariat entre les Nations Unies et les parlements. Sa philosophie peut se résumer comme suit : coopérer et comparer les bonnes pratiques entre parlements. Permettez-moi de vous faire part des résultats de certaines de ses activités récentes.

Dans le cadre d'une conférence internationale accueillie par la Chambre des députés italienne en mars 2007, les participants ont abordé la question du rôle des parlements dans la société de l'information. Les parlementaires ont fait observer que la société de l'information amène de nouvelles perspectives, mais aussi de nouveaux risques qui nécessitent de faire des choix politiques. À cette fin, il faut organiser des débats publics, définir des orientations politiques et concevoir un cadre institutionnel approprié.

Les parlements ont un rôle central à jouer dans ces choix politiques, en tant que garants politiques contre les risques technocratiques de la société de l'information et défenseurs des droits fondamentaux, notamment ceux des groupes socialement plus vulnérables.

Dans le cadre de la première Conférence mondiale sur le thème "e-Parlement" à Genève en octobre 2007, on a examiné les aspects politiques et techniques relatifs à la manière dont les parlements eux-mêmes utilisent les TIC. Bien que l'écart de ressources entre les parlements soit patent, tous les participants ont manifesté le désir d'utiliser les TIC pour améliorer la communication entre parlements et citoyens, et pour moderniser les processus parlementaires.

Dans les pays aux ressources modestes, l'un des premiers objectifs d'un parlement démocratique doit être de veiller à ce que la législation soit largement accessible aux citoyens. L'accès à l'information et aux connaissances est un droit fondamental que les parlements peuvent contribuer à faire respecter en prenant des mesures simples et concrètes, comme la publication des textes juridiques sur l'internet.

L'UIP s'engage à coopérer avec les partenaires qui partagent sa philosophie pour développer et diffuser les bonnes pratiques en matière d'utilisation de logiciels libres, de logiciels ouverts et de sites Web parlementaires. L'adoption de ces pratiques aidera les parlements à devenir plus efficaces et plus transparents.

Nous attendons aussi avec intérêt la publication du premier rapport mondial sur les parlements et les TIC début 2008, qui créera une base de données tout à fait utile sur la manière dont les parlements utilisent les TIC, et les raisons pour lesquelles ils les utilisent. Une autre initiative en 2008 portera sur la manière dont les TIC peuvent réduire les obstacles à l'accès à l'information pour les personnes handicapées, et précisément le rôle que peuvent jouer les parlements pour promouvoir l'accès aux TIC et l'utilisation de technologies appropriées.

Nombre de ces thèmes sont à l'examen depuis quelques années, toutefois aucune solution commune et globale n'a été trouvée. L'Union interparlementaire continuera, grâce au Centre mondial des TIC au Parlement, à chercher cette solution. Nous espérons que les relations structurées que l'UIP entretient avec les Nations Unies renforceront la conviction que nos deux organisations peuvent coopérer à long terme, associer leurs expériences, prendre des initiatives communes et concevoir de nouvelles politiques.

Je vous remercie de votre attention.